



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2023 - 035  
Séance du 10 mars 2023

**Bilan CVEC 2022**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum =*

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

*Acquisition de la délibération =*

*majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents : 19*

*Nombre de membres représentés : 9*

*Nombre de vote pour : 27*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions : 1*

Le bilan CVEC 2022, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

### Bilan de l'utilisation de la CVEC 2022

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a créé une Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Cette contribution d'un montant de 92 € par étudiant est collectée par le CROUS, la part revenant à l'Université d'Artois étant de 63,69 € par étudiant en 2022.

Le montant 2021-2022 de la CVEC était de **863 872 €** (745 585 part Université / 118 287 € part IFSI).

L'utilisation de la CVEC 2021-2022 (part Université) a concerné :

- ✓ **Le Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) :**
  - Soutien aux initiatives : 35 657 € (28 projets d'associations étudiantes financés, mise en place des référents engagement vie étudiante).
  - Aides sociales par exonération des droits de scolarité : 10 991 € (17 étudiants bénéficiaires).
  - Subvention à l'ASUA pour l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives (Plus de 1000 étudiants licenciés à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) : 25 000 €
  
- ✓ **La prévention et de promotion de la santé** a bénéficié de 50 418 € au titre de la protection sanitaire et sociale des étudiants dont une prise en charge médico-psycho-sociale globale.
  
- ✓ **L'accompagnement social, la gestion Post Covid et le soutien aux étudiants suite à la crise ukrainienne :**
  - Aides exceptionnelles : 36 150 € pour 338 aides (aides au paiement des loyers, aides alimentaires, ...) en complément des aides déployées par le CROUS.
  - Aides exceptionnelles d'urgence - crise ukrainienne : 8 500 €
  - Recrutement d'une infirmière renfort sur l'année : 40 561 €
  
- ✓ La part appel à projets thématiques 2021-2022 pour l'amélioration de la vie étudiante s'élève à 345 185 €, cette part comprend des projets « pluriannuels » démarrés en 2018-2019.  

Ces projets sont répartis sur 4 axes :

  - Santé : Manger-bouger, PSC1, Coordination des ERS, Secourisme aquatique, réduction des risques festifs [75 691 € - 22 % de la part projet].
  - Sport : Actions notamment portées par Artois Sport Campus et l'ASUA (Handisport Campus, Artois Sport Santé Bien être, Artois Sport Nature, Artois Altus Sport Campus, Artois Sport Running, développement de la participation arbitrale), des actions en lien avec A2U : Challenge régional des associations sportives pour l'anniversaire des 30 ans de l'Université et en lien avec les JO de Paris 2024 (Génération 2024) [139 559 € - 40 % de la part projet].
  - Culture : Ateliers d'improvisation théâtre, développement de rendez-vous culturels à ancrage universitaire [29 283 € - 9 % de la part projet].
  - Accueil - Bien être : Organisation d'évènements pour l'intégration des étudiants internationaux, dynamisation de la cafétéria de la MDE d'Arras, organisation de « The Unserious Game », évènement de rentrée « J'suis à la fac », actions de sensibilisation et des formations au handicap, aménagement d'espaces de convivialité [100 832 € - 29 % de la part projet]
  
- ✓ Une provision liée à l'aménagement des espaces de vie étudiante (équipement sportifs...) : 193 123 € [127 000 € en prévisionnel auxquels s'ajoutent 66 123 € issus de la part projet non réalisée].

En 2022, l'utilisation de la CVEC a permis de proposer une même qualité de service en matière de service à l'étudiant sur les 5 pôles, de favoriser la mixité inter campus en organisant des événements culturels ou sportifs. L'utilisation de l'enveloppe CVEC est ajustée avec le projet vie étudiante 2021-24 et le schéma directeur de la vie étudiante validé en CFVU le 30/09/22.